



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 9 DECEMBRE 2013 A 18H45 **Salle de gymnastique du bâtiment scolaire**

En présence de deux bourgeoises et de dix bourgeois, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public.

Elle excuse l'absence de Mme Dolorès Rossier.

Après les salutations d'usage elle rappelle l'ordre du jour.

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise

Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 juin 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

La présidente Mesot informe l'assemblée bourgeoise que, conformément à l'art. 17 de la Loi sur les Communes, qui s'applique également pour les bourgeoisies, l'assemblée bourgeoise est compétente pour la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice. La présente assemblée doit donc se prononcer sur la dépense d'investissement de Fr. 15'000.- prévue pour l'étude du réaménagement de la place des Moilles.

M. André Luisier demande à qui incombe cette charge financière. Il lui est répondu qu'elle incombe à la bourgeoisie qui encaisse une location de la part de la commune.

Approbation

L'assemblée bourgeoise accepte à l'unanimité la dépense d'investissement de Fr. 15'000.- pour l'étude du réaménagement de la place des Moilles.

3. Budget 2014 de la bourgeoisie

La présidente Mesot informe l'assemblée que le budget 2014 de la bourgeoisie était à disposition des bourgeois depuis 20 jours. Ce budget a été arrêté par le conseil bourgeois en séance du 12 novembre 2013.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture complète de ce budget et la présidente Mesot commente quelques postes.

M. Dominique Luisier trouve importante la dépense de Fr. 50'000.- prévue pour l'entretien du réseau routier. Il lui est répondu que la somme de Fr. 20'000.- correspond à de l'entretien courant et que la somme de Fr. 30'000.- a été comptée pour une remise en état complète de la route conduisant au chalet de Scinloz.

M. Gilles Dussex demande si cette route sera toujours ouverte ? Il lui est répondu par l'affirmative.

M. André Luisier demande pourquoi les recettes liées à la location des biens bourgeoisiaux baissent et que le poste de recette « redevances » disparaît ? La présidente répond que la société Retripa ne désire plus louer la place bourgeoise sise à proximité de leur commerce. Des changements dans la prise en charge des déchets dits « encombrants » sont prévus et la réaffectation de cette place est étudiée pour la gestion des déchets.

M. Gilles Dussex demande pourquoi il n'y a plus d'agrégation bourgeoise ? La présidente Mesot lui répond que la loi sur le droit de cité a changé et qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir la bourgeoisie pour obtenir le droit de cité. Les citoyens concernés n'en font plus la demande.

Le budget 2014 de la bourgeoisie présente les chiffres suivants :



- Charges financières de Fr. 80'970.-
- Revenus financiers de Fr. 18'700.-
- Marge d'autofinancement négative de Fr. 62'270.-
- Amortissements de Fr. 22'025.-
- Excédent de charges de Fr. 84'295.-
- Investissements nets de Fr. 15'000.-

Adoption

L'assemblée bourgeoisiale adopte le budget 2014 de la bourgeoisie à l'unanimité.

4. Planification financière

Lecture

La planification financière doit uniquement être portée à la connaissance de l'assemblée sans adoption de sa part. Son but est de s'assurer que la bourgeoisie puisse faire face à ses obligations sans se retrouver avec un découvert au bilan.

M. Dominique Luisier, à la lecture de la planification financière, s'interroge sur le rôle de la bourgeoisie de mettre à disposition de la population des infrastructures sportives. Il s'interroge également sur l'avenir de la bourgeoisie. La présidente lui indique que les chiffres inscrits dans la planification financière sont indicatifs. Il appartient à la commune, mais également à la commission bourgeoisiale, dont il fait partie, de réfléchir à la meilleure façon possible de gérer le patrimoine sis « En Rosaire » dans l'hypothèse où ce secteur deviendrait un zone d'habitation. Quant à l'avenir de la bourgeoisie, il est fortement lié à la réflexion R21 (réforme de la constitution valaisanne) qui est actuellement en consultation.

M. André Luisier demande pourquoi investir Fr. 450'000.- dans la place des Moilles qui donne entière satisfaction. Il lui est répondu que c'est le prix à mettre pour sécuriser et apporter un peu d'esthétisme à cette place.

M. Vincent Roudit demande si les cars postaux participent financièrement pour l'arrêt sis sur la place des Moilles. Il lui est répondu par la négative.

5. Divers

L'assemblée ne souhaitant pas intervenir dans les divers, la présidente l'invite à assister à l'assemblée primaire qui suit.

L'assemblée est levée à 19h30.

Certifié exact

BOURGEOISIE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc